

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 234-2018

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.690

Déposée le: 19.11.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Stocker (Biel/Bienne, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 22.11.2018

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Revoir le projet de l'axe Ouest

Le Conseil-exécutif est prié de retirer le projet d'exécution de contournement ouest de Bienne et de travailler avec la Confédération et la Ville de Bienne à l'élaboration d'un nouveau projet susceptible d'être mieux accueilli par la population biennoise. La présente motion ne concerne pas le tunnel de Port.

Développement :

La population est de plus en plus récalcitrante au projet officiel de contournement « Axe Ouest », et il semblerait que le gouvernement n'ait pas saisi l'occasion d'entrer en dialogue. Il n'est plus question de chercher à convaincre la population de l'intérêt du projet d'exécution officiel.

Lors de la manifestation du 3 novembre 2018, entre 3500 et 5000 personnes se sont rassemblées dans les rues de Bienne pour protester contre l'axe Ouest, et le 13 novembre 2018, la société Demoscope a publié un sondage représentatif commandé par le *Bieler Tagblatt* indiquant que seulement 21 pour cent de la population de la région biennoise soutenait encore le projet

d'exécution. Dans ces conditions, le maintien du projet apparaît inconcevable. D'autre part, le Conseil-exécutif se refuse à prendre sérieusement en considération l'alternative proposée par le comité « Axe Ouest : pas comme ça ! ».

Il incombe dès lors au Conseil-exécutif d'élaborer de nouvelles propositions de solution qui se passeraient des deux raccordements dans la ville. Il ne devra pas y avoir de tabous, et toutes les variantes, notamment la tangente Seeland, devront être réétudiées à la lumière des besoins actuels. Le Conseil-exécutif est évidemment libre de développer des approches totalement nouvelles.

Le tunnel de Port n'est pas concerné par la présente motion et peut être réalisé dans les plus brefs délais.

Motivation de l'urgence : D'importantes décisions sont en suspens au niveau de la délégation des autorités.

Destinataire

- Grand Conseil